



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones de revitalisation rurale

Question écrite n° 84707

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le rapport d'information sur les zones de revitalisation rurales. Il préconise d'établir le nouveau zonage pour une période de six ans (avec une révision exceptionnelle au 1er janvier 2018 compte tenu de l'évolution du paysage intercommunal qui interviendra à cette date) et prévoir un délai de deux ans pour une sortie progressive des communes déclassées. Il souhaiterait connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84707

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5370

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)